

Conférence de presse de Charles de Gaulle (Paris, 25 février 1953)

Légende: Le 25 février 1953, le général de Gaulle tient à Paris une conférence de presse au cours de laquelle il se prononce en faveur d'une coopération entre États européens dans le domaine de la défense bien qu'opposé à la création de la Communauté européenne de défense (CED).

Source: GAULLE, Charles de. Discours et messages. Volume II: Dans l'attente (1946-1958). Paris: Plon, 1970. 662 p. ISBN 2-259-00899-2. p. 564-575.

Copyright: (c) Editions Plon

URL: http://www.cvce.eu/obj/conference_de_presse_de_charles_de_gaulle_paris_25_fevrier_1953-fr-9bf9edb1-a616-4d81-b935-9917445789e0.html

Date de dernière mise à jour: 14/05/2013

Conférence de presse de Charles de Gaulle (Paris, 25 février 1953)

[...]

Quelle atmosphère étrange, quel malaise indéfinissable, pèsent aujourd'hui sur notre pays dès qu'on évoque sa défense ! C'est que, dans la situation où se trouve actuellement la France et qui est caractérisée par une profonde dépression nationale et par l'inconsistance extrême de l'Etat, une certaine équipe est à l'oeuvre pour faire admettre aux pouvoirs publics ce qu'elle appelle : l'armée européenne, et où l'instinct national aperçoit un renoncement qui pourrait être définitif. Ayant su, jusqu'à présent, cacher en quoi consistait réellement son ouvrage, mais utilisant pour obtenir l'acceptation diffuse de l'opinion tous les concours de la propagande officielle et officieuse, de celle aussi de l'argent, de celle encore de l'étranger, exploitant l'esprit d'abandon, l'illusion et l'ignorance, cette équipe poursuit une entreprise qui aurait pour aboutissement de réduire le peuple français à l'état d'un instrument militairement et politiquement soumis à la discrétion des autres. Cela, dans une conjoncture internationale où toute la substance de ce peuple est en jeu. Cela, dans des conditions telles que l'Union Française serait simplement tuée, que l'unité nationale française recevrait une blessure qui pourrait être mortelle et que serait empêchée de naître une véritable unité européenne.

Pour bien mesurer quelle est, si l'on peut dire, la « valeur » du projet, constatons qu'il repose sur quatre affirmations dont aucune n'est conforme à la vérité. On dit d'abord : il s'agit de faire une armée européenne. Or, l'armée que l'on propose ne l'est absolument pas. On dit aussi : il s'agit d'assurer à la France un puissant concours américain sans compromettre son indépendance. Or, le traité nous subordonne à la stratégie américaine sans nous garantir aucunement que la France serait défendue. On dit encore : il s'agit, pour les Six, d'établir des institutions supra-nationales qui puissent répondre de la défense commune, en particulier de la nôtre. Or, ces institutions seraient, de par leur nature et de par leur organisation, absolument hors d'état d'assurer par elles-mêmes cette défense. On dit, enfin : il s'agit d'empêcher l'Allemagne de rebâtir sa puissance militaire. Or, outre que cette méfiance affichée à l'égard d'un partenaire avec lequel on prétend se fondre démontre, à elle seule, l'absurdité de la fusion, il est absolument faux que le traité d'armée soi-disant européenne doive réarmer les Allemands sans réarmer en même temps l'Allemagne. Il est, par contre, très clair que ce traité combiné avec l'actuelle politique américaine, mène directement à l'hégémonie militaire et politique du Reich en Europe.

Je viens de dire que le nom donné à l'armée dite « européenne » est un titre fallacieux. Pour qu'il y ait l'armée européenne, c'est-à-dire l'armée de l'Europe, il faut d'abord que l'Europe existe, en tant qu'entité politique, économique, financière, administrative et, par-dessus tout, morale, que cette entité soit assez vivante, établie, reconnue, pour obtenir le loyalisme congénital de ses sujets, pour avoir une politique qui lui soit propre et, pour que, le cas échéant, des millions d'hommes veuillent mourir pour elle. Est-ce le cas ? Pas un homme sérieux n'oserait répondre oui. Quel que puisse être l'intérêt des délibérations de l'Assemblée *ad hoc* ou du Conseil de Strasbourg, il est bien évident que l'on se trouve là dans le domaine de la spéculation, que rien n'est fondé, ni dans les moeurs, ni dans les lois, et qu'on ne perçoit pas encore dans l'Europe d'aujourd'hui cet élan élémentaire et populaire qui permit, par exemple, à la monarchie de former l'unité française, aux Hohenzollern de former le Reich allemand, au Général Washington de faire naître les Etats-Unis d'Amérique.

Mais, à supposer même que l'Europe existât comme Etat et comme nation, il faudrait, pour qu'il y ait l'armée européenne, que l'Europe dispose de son armée. Or, cette armée dite « européenne » que le traité prétend bâtir, il la remet pour l'emploi, organiquement, automatiquement, uniquement, au commandant en chef atlantique, c'est-à-dire, pour peu qu'on veuille bien ne pas jouer sur les mots, au commandant en chef américain en Europe ce qui en fait l'un des instruments d'une stratégie américaine.

Pour qu'il y ait l'armée européenne, il faut aussi que l'Europe y participe dans son ensemble. Or, pour ne parler point de cette partie, la plus grande, de ce qui est dans l'autre camp, la moitié de ce qui reste, savoir : la Grande-Bretagne, l'Irlande, la Suède, la Norvège, la Finlande, le Danemark, l'Espagne, le Portugal, la Suisse, l'Autriche, la Yougoslavie, la Grèce, la Turquie, ne doit pas y participer. Ces Etats gardent tous, eux, leurs armées. Chacune de ces armées, qu'elles se combinent entre elles de leur côté, ou non, peut porter le titre d'européenne plus légitimement que celle que l'on baptise de ce nom.

Pour qu'il y ait l'armée européenne, l'armée de l'Europe, il faut encore que l'Europe assure elle-même à son armée les appuis navals et aériens, les communications extérieures, les prolongements outre-mer, les sources de ravitaillement, d'équipement, qui lui sont nécessaires pour agir par elle-même et sans lesquels, à notre époque, cette armée ne peut être que sous la dépendance directe d'une puissance étrangère disposant, elle, de tout cela. Or, le traité combine les choses de telle sorte que, précisément cette dépendance s'impose et même qu'elle est proclamée. L'armée dite « européenne » ne doit englober, en effet, aucun navire important, aucun avion à grand rayon d'action, aucun territoire d'outre-mer, et les armes qui lui sont fournies ne sauraient être choisies, fabriquées, affectées, qu'en conformité du plan du commandant en chef américain.

Bref, l'instrument militaire que le traité prétend constituer sous le nom d'armée européenne n'a aucun droit à ce nom-là. Politiquement, il ne s'agit que du camouflage de l'abdication nationale. Militairement, il ne s'agit que de contingents fournis par certains pays à la stratégie américaine. Moralement, il ne s'agit que d'un alibi offert à la conscience des parlementaires pour obtenir qu'ils ratifient le traité et d'une espèce de fiction confuse et rassurante destinée à faire accepter par l'opinion chloroformée ce qui équivaut aujourd'hui à un abaissement et, demain, à un désastre, comme on le fit naguère pour la ligne Maginot, Locarno, Munich, le « bouclier » du Maréchal.

Il me paraît nécessaire de préciser comment le traité attribue au commandant en chef atlantique, en ce qui concerne le destin de la France, des droits quasi discrétionnaires, tels en tout cas, qu'à aucune époque, dans aucun pays, aucun gouvernement n'en a jamais concédés à aucun de ses généraux. C'est là, en effet, un point essentiel et que souvent, dans l'étude du traité, on paraît mal discerner.

Dès le temps de paix, le commandant en chef a à sa disposition, sans aucun contrôle du Gouvernement français, les contingents que celui-ci livre (articles 2 et 18). Le Gouvernement français n'a rien à voir dans la façon dont ces Français sont instruits, formés, récompensés, punis. Le commandant en chef les met là où il l'entend, puisqu'il suffit (article 17) que, dans le Conseil des six ministres des six Etats, parties au traité, un seul soit d'accord avec lui pour que s'imposent les emplacements qu'il a choisis. C'est ainsi que, s'il paraissait bon au commandant en chef de mettre les Allemands en garnison à Strasbourg, à Colmar, à Paris, au lieu et place des Français, il suffirait littéralement qu'il obtînt l'accord du Chancelier Adenauer. Quant au Gouvernement français - ou ce qui oserait encore porter ce nom - il n'aurait rigoureusement rien à dire. Le commandant en chef américain peut encore refuser au Gouvernement français d'envoyer outre-mer aucune fraction des contingents que celui-ci a livrés (articles 13 et 120). Il est vrai que, s'apercevant de l'inexpiable abandon qu'une telle clause, acceptée hier par eux, constitue à l'égard de l'Union Française, des ministres paraissent aujourd'hui vouloir la faire rapporter par le détour d'un protocole. Mais, lors même qu'ils y réussiraient, le traité n'en tuerait pas moins l'Union Française. Quel Africain, quel Asiatique, voudrait croire en effet que, dans l'état présent du monde, le sort de son propre pays doive être dorénavant associé à celui d'une France qui n'aurait même plus d'armée à elle, chez elle? Pour la même raison, d'ailleurs, une fois le traité ratifié, la France pourra prétendre avoir encore des relations mais non plus une politique étrangère.

Peut-être, l'équipe du traité compte-t-elle qu'en pratique et compte tenu de l'enchevêtrement des relations et des influences il resterait possible aux pouvoirs publics français d'obtenir indirectement et, si l'on veut, par la bande que l'application de ces clauses soit moins monstrueuse que leur esprit et que leur texte. Mais, en temps de guerre, dans le drame des événements, il n'y aurait pas d'astuces qui tiennent et le Gouvernement français se trouverait totalement exclu de la défense de la France.

Supposons, par exemple, que, par erreur ou incapacité, le commandant en chef mène ses forces, y compris celles de la France, à un désastre où la France succombe, il ne porterait devant la France aucune responsabilité. Aucun pouvoir français n'aurait le moyen, ni même le droit, de le remplacer par un autre quand il en serait encore temps, *a fortiori* de sanctionner sa faute, ne fût-ce qu'en lui retirant nos troupes. Supposons que, pour des raisons qui n'appartiennent qu'à lui-même, le commandant en chef décide que la France, en tout ou en partie, ne sera pas défendue, même par les soldats de la France, eh bien ! elle ne le sera pas. J'observe qu'une telle éventualité n'a rien d'in vraisemblable et ne risquerait, d'ailleurs, de se produire que pour la France seulement. En effet, parmi les Etats participant à l'armée dite « européenne », les forces de la Hollande et de la Belgique appartiennent essentiellement au théâtre d'opérations du Nord, où, sous les

ordres d'un Britannique, leurs soldats défendraient directement leur pays. D'autre part, l'Italie appartient au théâtre de la Méditerranée où les divisions italiennes défendraient tout bonnement l'Italie. Mais, sur le théâtre du Centre, il y aurait essentiellement les forces fournies par l'Allemagne, les forces fournies par la France et quelques forces américaines, le tout sous les ordres directs du commandant en chef américain. La bataille serait évidemment livrée en Allemagne. Si elle était malheureuse, il y a toutes raisons de croire que le commandant en chef replierait le plus vite possible ses unités, y compris les unités françaises, sur les zones périphériques : Angleterre, Espagne, Italie, Afrique du Nord. La France ne serait pas défendue et le Gouvernement français n'y pourrait absolument rien.

J'adjure chaque Français de mesurer le degré de cette abdication. La combinaison de tout ce que nous avons déjà livré, sans contrepartie réelle, au titre du Traité de l'Atlantique-Nord, avec tout ce qu'on tâche de nous faire livrer au titre de l'armée dite européenne, nous met à la discrétion d'une stratégie étrangère. Mais celle-ci peut à tout moment se trouver en contradiction avec nos intérêts vitaux. Qui donc ignore qu'en tous temps, et surtout par le temps qui court, une coalition comporte forcément dans son sein de constantes oppositions? Qui donc ignore que les conceptions américaines - d'ailleurs changeantes - quant à la paix, à la guerre, aux affaires européennes, asiatiques, africaines, peuvent différer profondément des nôtres et mettre en question tout ce que nous avons et tout ce que nous sommes? Cela est tout naturel. L'Amérique est l'Amérique. On ne saurait l'en blâmer. Mais pourquoi la France ne serait-elle pas la France?

Si, pendant le dernier conflit, de 1940 à 1945, le Gouvernement français de la guerre et de la libération s'était plié à un pareil régime, si, dans la coalition dont il faisait partie, il n'avait pas gardé le droit et le moyen de disposer des troupes françaises en dernier ressort et ne s'en était pas servi pour imposer l'indispensable, Koenig n'aurait pas été à Bir-Hakeim, Juin n'aurait pas joué en Italie le rôle que l'on sait, Leclerc n'aurait pas pris le Fezzan et n'aurait pas été lancé, quand il le fallait, sur Paris, de Lattre n'aurait pas défendu l'Alsace, ni passé le Rhin et le Danube, Larminat n'aurait pas réduit les poches de l'Atlantique, Doyen ne se serait pas assuré de Tende et de La Brigue, le corps expéditionnaire ne serait jamais parti pour l'Indochine. Encore ne cité-je là que des épisodes militaires sans évoquer les multiples et grosses difficultés politiques survenues entre nos alliés et nous et que nous n'avons surmontées que parce que nos propres moyens, si réduits fussent-ils alors, continuaient de nous appartenir. Sait-on que, s'il en avait été autrement, le Gouvernement qui se serait établi en France à la libération aurait été, ni plus ni moins, l'A.M.G.O.T., c'est-à-dire un gouvernement étranger. Pleven, Queuille, Jacquinot, Bidault, Mayer, Auriol, vous qui êtes à présent aux affaires et qui étiez mes ministres, je ne puis croire que tous vous ayez oublié tout cela.

Il est vrai, qu'entre l'armée qualifiée d'« européenne » et son chef américain, le Traité semble interposer ce qu'il appelle les « institutions » de la Communauté. Le Titre II expose à cet égard un magma de dispositions en vertu desquelles doit être artificiellement créée une technocratie qui, n'ayant ni bases, ni crédit, ni responsabilités, apparaît, en cinquante articles, devoir jouer au-dessus des réalités terribles de la défense des nations un rôle analogue à celui de l'ange qui, sur les images d'autrefois, souffle de la trompette dans le ciel du jugement dernier.

Prenons un homme qui ait quelque notion, soit pratique, soit historique, de ce qu'un pouvoir doit avoir de cohésion, de conviction, d'autorité, à l'intérieur de lui-même, et obtenir au-dehors d'ardeur et de confiance, pour mener un peuple aux épreuves, aux efforts, aux sacrifices de la guerre, et faisons lire à cet homme le Titre II du Traité, je garantis qu'il en rira, même si quelque parti pris politique l'amène à s'en cacher. Voici donc les organismes auxquels le Traité prétend attribuer la disposition du sang, de la chair, du destin, des peuples et, d'abord, de notre France.

Il y a le Commissariat, formé de commissaires nommés par les six gouvernements et qui, aussitôt, ont, de par le Traité, l'obligation de devenir apatrides et le droit de contrôler ceux-là mêmes qui les ont nommés et qui n'ont plus le droit de les révoquer. N'est-ce pas là très exactement ce qu'on appelle une technocratie? Il y a, ensuite, l'Assemblée, dépourvue de pouvoirs réels et qui ne siège qu'un mois par an, mais dont le rôle essentiel est d'offrir des fauteuils propitiatoires à des parlementaires dévoués. Il y a, encore, le Conseil, formé de six ministres appartenant aux six Etats et dont toute décision importante doit être prise à l'unanimité, ce qui revient à faire en sorte qu'ils n'en prennent jamais aucune sauf, peut-être, celle de ne rien décider. Ces six ministres, eux aussi, ont, en vertu du traité, le devoir d'oublier leur pays dès lors qu'ils

siègent ensemble. C'est ainsi, par exemple, que le ministre délégué par le Gouvernement français deviendra apatride là où siègera la Communauté : à Sarrebruck, à Luxembourg ou au Vatican, et sera censé redevenir patriote en rentrant sur Saint-Dominique. Il y a, enfin, la Cour, qui devra dire le droit par-dessus les lois, les mœurs, les autels et les foyers. Mais quel droit? au nom de qui?

Au total, il est évident que de pareilles institutions, édifiées dans l'arbitraire, sans aucune base populaire, sans crédit, sans justification, ne pèseront pas lourd, en face du commandement en chef, qui mènera les batailles et que soutiendra de tout son poids, un gouvernement demeuré, lui, plus fort et plus national que jamais, le Gouvernement américain. Il est vrai qu'en attendant, on aura donné le change, créé d'innombrables emplois, monté une machinerie coûteuse et superfétatoire où certains trouveront leur compte.

Quant à l'instrument militaire qui, au sortir du Titre III, doit constituer l'armée dite « européenne », il est aisé de prévoir à quoi il va pratiquement aboutir. Compte tenu du fait que l'élément italien sera naturellement et sans mélange affecté à la défense de l'Italie, que les éléments hollandais et belge seront secondaires et, au surplus, affectés au théâtre de la Mer du Nord, l'armée dite « européenne » sera formée essentiellement du mélange de l'élément français et de l'élément allemand.

Dans ce mélange des deux éléments, lequel a toutes chances de devenir prépondérant? C'est, évidemment, l'allemand. A ce sujet, je dénonce l'espèce de chantage psychologique que les gens du traité prétendent exercer sur les autres, en qualifiant de « défaitistes » ceux qui constatent cette évidence. Nous ne sommes pas, que je sache, en guerre avec le Reich. Il ne saurait donc en l'occurrence être question de défaite, ni de défaitisme. Mais il est question de bon sens, de franchise, de prudence, qui exigent qu'on constate la vérité et qu'on en tienne compte. Les défaitistes sont ceux qui causent la défaite en en créant les conditions tout en tâchant de tromper le monde.

Je répète que, dans le mélange de l'élément français et de l'élément allemand, tel que le prévoit le traité, c'est l'élément allemand qui, forcément, prendra le dessus. En effet, tous nos territoires d'outre-mer, avec les ressources militaires qu'ils comportent, sont exclus de l'armée européenne. Mais, comme il nous faudra les défendre et que nous devons leur consacrer des cadres et des troupes venus de la Métropole, comme nous devons conserver une marine, comme nous menons la guerre d'Indochine, comme, pendant les prochaines quinze années, les jeunes classes allemandes seront d'un bon tiers plus nombreuses que les nôtres, nous n'aurons pas la possibilité de livrer à l'armée dite « européenne » les mêmes moyens humains que l'Allemagne occidentale. Que serait-ce si le Reich refaisait un jour son unité avant l'expiration des cinquante ans que doit durer le traité? Dès aujourd'hui, les limitations qu'on écrit sur le papier ne sauraient rien valoir devant l'utilité de mettre sur pied en Europe le plus d'unités possible et devant la hâte montrée par les Etats-Unis de ramener chez eux, au plus tôt, le plus possible de leurs soldats. Bref, dans l'armée dite « européenne » la masse principale sera allemande, à bref délai.

Il faut ajouter que l'élément allemand sera fourni par une Allemagne au contact direct des Soviets et possédée d'une grande ambition nationale, celle de recouvrer la Prusse, la Saxe et, sans doute ensuite, bien autre chose. Ces tendances au « refoulement » de l'adversaire désigné coïncident trop bien avec celles qui emportent l'Amérique pour que celle-ci s'abstienne de pousser au développement de l'élément allemand à l'intérieur d'un mélange placé sous sa coupe et qu'elle armera à son gré.

On comprend bien pourquoi, parmi les Six, c'est le Chancelier du Reich qui tient le plus à l'armée dite « européenne ». Il en tire, en effet, non seulement l'égalité des droits, mais encore la probabilité de l'hégémonie militaire allemande, laquelle ouvre la perspective d'un Reich menant un jour l'Occident à la croisade du XX^e siècle. Déjà, l'attitude et le ton que prend aujourd'hui même, à Rome, une délégation allemande, en disent assez long sur ce que sera la suite. Je n'aurai garde d'en blâmer le Chancelier. Il joue ce qu'il croit être le meilleur jeu pour son pays, en profitant de l'inconsistance actuelle des uns et des impatiences des autres. D'ailleurs, je suis trop convaincu de la nécessité d'une entente franco-allemande pour tenir, à l'égard de nos voisins de l'Est, des propos qui seraient gratuitement désobligeants. Mais, quelques réflexions sur l'Histoire, jointes à une expérience accumulée au cours du plus grand drame qu'ait jamais vécu l'Ancien Monde, me font penser et me font dire ceci : il faut, certes, faire le nécessaire pour que

l'Allemagne soit incorporée à l'Occident. Je l'ai moi-même proclamé et j'en ai offert les moyens alors que le canon venait à peine de se taire sur les ruines du III^e Reich et que la France commençait seulement à déblayer les siennes. Mais, dans l'intérêt de l'Europe et même, je le crois, dans l'intérêt du peuple allemand, il ne faut pas que l'Allemagne soit mise à même de faire dépendre de ses impulsions, trop souvent démesurées, le sort des peuples qui lui sont associés.

Que le Reich, devenu le guide, l'animateur, le modèle, d'une Europe réduite aux Six, parmi lesquels une France déprimée, dégoûtée et séparée de l'Union Française, doive prendre un jour, encore une fois, la route des grandes aventures, cela ne semble pas douteux. Peut-être sera-ce vers l'Est qu'alors l'Allemagne dirigera d'abord sa marche. Peut-être sera-ce vers l'Ouest, si l'on tient compte des capacités de retournement du Kremlin et de ce qui peut se passer, un jour ou l'autre, dans l'esprit de futurs dirigeants du Reich. Dans l'une et l'autre hypothèse, la France réduite à sa métropole et ne disposant même pas de ses enfants sous les armes ne serait plus qu'un jouet. En tout cas, on peut redouter que le slogan : « L'armée européenne, c'est la paix ! » soit à inscrire d'avance au tableau de l'Histoire dans la colonne des mensonges.

Non ! Ce traité ne peut, ne doit pas, être accepté par le peuple français. Beaucoup de Français, j'en suis sûr, comme moi-même, ne reconnaissent à personne, je dis bien à personne, le droit de les subordonner, de les livrer à l'étranger sans aucun recours national. Ce n'est pas pour faire cela que les actuels pouvoirs publics sont élus, acceptés, subis. Pour organiser la défense de l'Europe face à la menace soviétique, faire de cette défense ce qu'elle doit être, c'est-à-dire une part de la défense du monde libre tout entier, il y a autre chose à faire. C'est à la France qu'il appartient de le vouloir et de le dire. Mais, d'abord, qu'elle se mette debout !

Q. - Vous avez, à diverses reprises, évoqué la nécessité de créer une Communauté européenne de défense sur d'autres bases que celles de l'actuel traité. Voudriez-vous préciser votre conception à ce sujet?

R. - La menace soviétique impose aux peuples libres de l'Europe d'organiser en commun leur défense. Cette défense, il faut qu'elle se conjugue avec celle du monde libre tout entier et non pas qu'elle en soit séparée par les cloisonnements. Ces nécessités stratégiques rejoignent - car tout se tient - toutes les raisons qu'a l'Europe de marcher vers l'unité. Ces raisons, il y a des années que je les évoque. Mais aujourd'hui je me voile la face en voyant ce que des illusionnistes voudraient faire de cette grande idée.

Pour pouvoir aboutir à des solutions valables, il faut tenir compte de la réalité. La politique n'est rien d'autre que l'art des réalités. Or, la réalité, c'est qu'actuellement l'Europe se compose de nations. C'est à partir de ces nations qu'il faut organiser l'Europe et, s'il y a lieu, la défendre.

Au lieu d'une fusion intolérable et impraticable, pratiquons l'association. En poursuivant des chimères, on a déjà perdu des années. Commençons par faire l'alliance des Etats libres de l'Europe. Cette alliance, organisons-là. Il y faut une direction : ce sera le Conseil des Chefs de gouvernements réunis d'une manière organique et périodique. A cette direction, il faut un instrument de travail et d'exécution. Ce sera l'Etat-major combiné, si l'on veut le Commissariat, mais un Commissariat qui n'aura pas le front de se proclamer souverain. Ainsi, seront arrêtés les plans, fournis les moyens, répartis les commandements. Ainsi, seront fusionnés tous les services qui doivent l'être : infra-structure, communications, ravitaillement, fabrications d'armements, etc.

Chacun entre dans l'alliance avec tous les moyens dont il dispose et tous les territoires dont il a la charge. L'engagement est pris, par tous, de se tenir pour attaqué si l'un d'eux est attaqué. Chacun s'engage également à n'entamer d'hostilités contre l'éventuel adversaire que si le Conseil est d'accord. Enfin, la coopération de l'alliance européenne avec d'autres puissances, notamment avec l'Amérique, pour la défense de l'Europe, est réglée par le Conseil.

Je ne vois pas pourquoi la Grande-Bretagne refuserait de faire partie d'une coalition ainsi comprise et où elle jouerait, évidemment, un rôle très considérable. Cela étant, et dès lors que subsiste le pacte avec l'Amérique, je tiens pour nécessaire que l'Allemagne de l'Ouest soit introduite dans l'alliance européenne. D'ailleurs, le fait que c'est l'Union Française tout entière avec tous ses moyens, et non pas la seule Métropole, qui en ferait partie, assurerait l'équilibre interne de l'alliance. Il est vrai que cela implique que, de notre côté, on

fasse l'Union Française elle-même.

Sur la base de cette alliance, il faut bâtir une Confédération, c'est-à-dire un organisme commun auquel les divers Etats, sans perdre leur corps, leur âme, leur figure, délèguent une part de leur souveraineté en matière stratégique, économique, culturelle.

Mais, à cette Confédération, on doit donner une base populaire et démocratique. Ce sont les peuples qui ont à la créer. Encore faut-il le leur demander. La première étape doit être un vaste référendum, organisé simultanément dans tous les pays intéressés. Il y aura là, au surplus, une grande force pour appuyer ceux qui veulent la communauté et une affirmation puissante vis-à-vis des Etats totalitaires au-delà du rideau de fer.

Mon opinion est que les institutions confédérales doivent comporter : le Conseil des Premiers ministres ; une Assemblée procédant du suffrage universel et une autre représentant les réalités régionales, économiques, intellectuelles, morales, des Etats participants ; enfin une Cour, dont les membres, inamovibles, seront choisis parmi des magistrats.

Ainsi se mettront à vivre en coopération régulière et organisée les peuples de l'Europe. Le temps et les événements auront à faire ensuite le reste. Je crois bien qu'ils le feront parce qu'à moins de catastrophes, en marchant vers l'unité de l'Europe on marche dans le sens de l'Histoire.

Q. - Si le traité n'est pas ratifié, ne pensez-vous pas que l'Amérique restreindra son aide à l'Europe et peut-être même réduira les forces qu'elle y maintient ?

R. - L'alliance atlantique et, par suite, le concours économique et militaire apporté par l'Amérique à certaines nations de l'Europe et, notamment, à la France ; réciproquement, le concours prêté par ces nations, et notamment par la France, à la défense de l'Amérique, procèdent de raisons impérieuses. Il s'agit d'empêcher que ce qui reste libre en Europe cesse de l'être, car, si cela arrivait, la liberté ne survivrait pour personne dans le monde, y compris pour les Etats-Unis.

Il est tout à fait normal que l'Amérique souhaite voir les nations libres d'Europe s'unir pour leur propre défense d'une manière étroite et pratique. Il est très compréhensible que l'Amérique juge que l'Allemagne doit concourir à la défense commune. Quant aux modalités que les nations d'Europe jugeront bon d'adopter pour leur coopération - ce qui est, d'ailleurs, leur affaire - je ne crois pas que l'Amérique tienne celle-ci ou celle-là pour « sine qua non », dès lors que la coopération serait réellement organisée. Mais, pour l'Amérique comme pour tout le monde, mieux vaut que cette coopération existe pratiquement sur la base d'une alliance confédérale avec l'accord profond des peuples, plutôt que de n'exister point parce qu'on s'accroche à des projets révoltant les Européens, et, pour commencer, les Français jusqu'au tréfonds de leur âme.

Q. - Pourriez-vous indiquer quels sont le sens et l'objet du voyage que vous allez faire en Afrique ?

R. - Je vais en effet aller revoir tous les territoires de nos deux fédérations africaines : l'Occidentale et l'Equatoriale. Mon but est, tout d'abord, de constater quels changements y ont été apportés depuis que la Conférence de Brazzaville, le 30 janvier 1944, a fondé l'Union Française, de voir aussi ce que réclame leur développement à tous égards, pour chacun d'eux en particulier et pour l'Union Française dans son ensemble. En même temps, j'irai présider à Bamako, sur l'invitation du Grand Conseil de l'A.O.F., à l'inauguration du monument de Félix Eboué.

Mais en ce temps où, de l'extérieur tant de malveillances, à l'intérieur tant d'ignorances ou de négligences tendent à ébranler l'Union Française, je voudrais faire sentir que si, par malheur, la tempête devait reprendre, la France, quoi qu'il arrive, compte sur les Africains.

Au retour, je ferai, en Tunisie, un séjour court mais auquel je tiens pour toutes les raisons que vous comprenez.

[...]